

LE NOUVEAU STATUT DU BAILLEUR PRIVE « JEANBRUN » : UN BOOSTER FISCAL POUR 2026 ?

Objectifs pédagogiques et opérationnels

S'approprier les mesures fiscales issues du nouveau statut du bailleur privé appelé « dispositif Jeanbrun »

Pré requis

Aucun

Public

Gestionnaires immobiliers
Gestionnaires de patrimoine
Négociateurs immobiliers
Juristes...

Suivi et validation

Rapport de connexion
Questions orales ou écrites (QCM)
Evaluation de la formation en ligne

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

Exposés suivis d'une simulation chiffrée et d'un tableau synoptique
Projection du support de formation
Assistance technique à la connexion et à l'utilisation de l'outil de visioconférence

Durée – Modalités

3h30
Présentiel ou distanciel synchrone
(classe virtuelle)

PROGRAMME DETAILLE

1. INTRODUCTION

Le contexte de ce nouveau statut
Quelques chiffres et données économiques du secteur locatif résidentiel
Les articles du CGI modifiés

2. LES CONDITIONS A RESPECTER

Les biens concernés (date d'acquisition et nature du bien – neuf ou ancien)
Un engagement de location
Un loyer plafonné
Des ressources du locataire plafonnées
Un respect des critères environnementaux

3. UN AMORTISSEMENT ETENDU A LA LOCATION NUE : UNE MINORATION DU REVENU FONCIER IMPOSABLE

La réglementation actuelle

La mesure proposée

Le principe de l'amortissement
Le capital concerné
Le mode et le taux d'amortissement
Les bonus d'amortissement accordés pour une location abordable (un loyer minoré récompensé)
Son impact dans le calcul du revenu foncier et le traitement du déficit
Le sort de l'amortissement à la revente

Simulations Un comparatif avec quelques autres régimes incitatifs aujourd'hui proposés (LMNP, Loc'avantages, Denormandie....)

4. QUESTIONS/REPOSES

Formation éligible au renouvellement de la carte des professionnels de l'immobilier conformément au décret n°2016-173 du 17/02/2016